30 AOUT 2024 | Volume 32 N°1

Syndicalement vôtre

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal

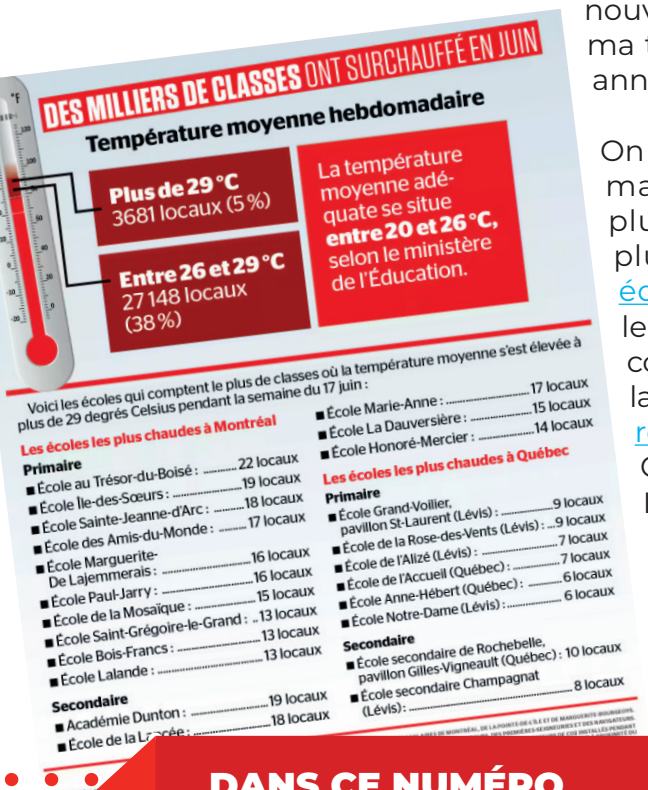
Rentrée 2024-2025



LES ANNÉES SE SUIVENT…

Par Sophie Milot, présidente

La rentrée scolaire est maintenant réalisée et j'espère sincèrement qu'elle s'est déroulée en douceur pour vous. De mon côté, je me suis interrogée longuement sur l'angle à prendre pour ce premier article de l'année scolaire 2024-2025. Entre la volonté de construire de solides bases sur les avancées positives de plusieurs éléments de la nouvelle Entente nationale ou de faire un topo des mauvaises nouvelles ministérielles annoncées en cours d'été, ma tête et mon cœur refusent de s'entendre. Les années se suivent, mais vont-elles se ressembler ?


DES MILLIERS DE CLASSES ONT SURCHAUFFÉ EN JUIN

Température moyenne hebdomadaire

Plus de 29 °C
3681 locaux (5 %)

Entre 26 et 29 °C
27 148 locaux
(38 %)

La température moyenne adéquate se situe **entre 20 et 26 °C,** selon le ministère de l'Éducation.

Voici les écoles qui comptent le plus de classes où la température moyenne s'est élevée à plus de 29 degrés Celsius pendant la semaine du 17 juin :

Les écoles les plus chaudes à Montréal

Primaire
- École au Trésor-du-Boisé : 22 locaux
- École Île-des-Sœurs : 19 locaux
- École Sainte-Jeanne-d'Arc : 18 locaux
- École des Amis-du-Monde : 17 locaux
- École Marguerite-De Lajemmerais : 16 locaux
- École Paul-Jarry : 16 locaux
- École de la Mosaïque : 15 locaux
- École Saint-Grégoire-le-Grand : 13 locaux
- École Bois-Francs : 13 locaux
- École Lalande : 13 locaux

Secondaire
- Académie Dunton : 19 locaux
- École de la Lacée : 18 locaux
- École Marie-Anne : 17 locaux
- École La Dauversière : 15 locaux
- École Honoré-Mercier : 14 locaux

Les écoles les plus chaudes à Québec

Primaire
- École Grand-Vollier, pavillon St-Laurent (Lévis) : 9 locaux
- École de la Rose-des-Vents (Lévis) : 9 locaux
- École de l'Alizé (Lévis) : 7 locaux
- École de l'Accueil (Québec) : 7 locaux
- École Anne-Hébert (Québec) : 6 locaux
- École Notre-Dame (Lévis) : 6 locaux

Secondaire
- École secondaire de Rochebelle, pavillon Gilles-Vigneault (Québec) : 10 locaux
- École secondaire Champagnat (Lévis) : 8 locaux

On peut se dire que sur certains points, c'est déjà mal parti. La chaleur extrême ressentie dans plusieurs établissements scolaires devient de plus en plus fréquente. Le tableau de bord en éducation aura permis (il faut bien souligner les bons coups, hein !) une transparence dans la collecte de données de certains paramètres, dont la température dans les classes. Une analyse des résultats conclut que sept établissements du CSSMB ont montré des données inquiétantes. Les représentants syndicaux attendent une rencontre avec l'employeur afin de discuter de la situation et revendiquer des solutions préventives satisfaisantes.

Source photo : Journal de Québec

DANS CE NUMÉRO

03 LES NOUVEAUTÉS DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028

05 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

05 FORMATION D'UNE ÉQUIPE SYNDICALE

07 INFORMATION POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

SUITE DE L'ÉDITORIAL

Dans un autre ordre d'idées, les besoins en francisation s'accentuent depuis plusieurs années au Québec, en particulier dans la région de Montréal qui se veut souvent une ville d'accueil en immigration. Non seulement les centres de services scolaires ouvrent et ferment des classes d'accueil au secteur des jeunes à un rythme étourdissant, mais le secteur des adultes est aussi sollicité à souhait. Les listes d'attente de ces programmes s'allongent sans cesse. Le gouvernement répète d'un côté l'importance de la langue française au Québec, mais d'un côté, annone des coupes budgétaires dans les services de francisation. Pour l'instant, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys nous a confirmé ne pas avoir effectué de coupes en cette rentrée scolaire, contrairement à plusieurs autres centres de services au Québec.

Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres. (art. 6 Loi sur les syndicats professionnels)

Au sujet des coupes budgétaires en éducation, c'est à n'y rien comprendre. Durant la négociation, le gouvernement se vantait de ne jamais avoir investi autant en éducation pour soutenir le réseau et offrir des bâtiments sécuritaires. Nous avions espéré entendre parler d'édifices rénovés et adaptés aux changements climatiques et aux réalités modernes de l'éducation. Cependant, le financement promis allait plutôt permettre aux établissements de ne plus présenter un état général avec la cote D ou E. Des travaux urgents de réparation sur les structures pour préserver la sécurité physique des occupants s'avèrent donc plus concevables.

On pourrait ainsi se dire qu'une note de passage pour nos édifices scolaires serait un minimum, n'est-ce pas? Pourtant, en date du 1er juillet, le gouvernement procédait à une coupe de près de 40% du budget prévu à l'origine pour le maintien et l'entretien des bâtiments. Cela a forcé le CSSMB à revoir la planification des travaux pour prioriser de nouveau les bâtiments classés E. Se vanter à la population d'investir massivement en éducation pour ne jamais réellement donner cet argent au système d'éducation et mentionner que « le réseau scolaire devra faire sa part pour l'équilibre budgétaire » me semblent une façon étrange de faire de l'éducation une priorité nationale.

Bilan de la Vision 2025

Si, à la fin de l'année passée, l'heure était venue de dresser le bilan des priorités annuelles et triennales, le SEOM doit maintenant présenter celui de la Vision 2025, établir ses priorités annuelles et amorcer son plan pour 2024-2027. Que ce soit par la mise en place de nouveaux comités, de modes de consultation, d'évènements ou de formations inédites, le SEOM poursuivra sa modernisation en s'assurant de répondre à sa mission légale. Le syndicalisme enseignant a été échaudé dans cette dernière année. Pourtant, des avancées significatives dans certains dossiers ont été réalisées. C'est sur cette base que nous devrons construire positivement la suite.



Membres du nouveau CA 2024-2027

Les années se succèdent, mais espérons que dans certains cas, elles ne se ressemblent pas. À chacune et à chacun des membres du SEOM... Bonne rentrée!



NOUVEAUTÉS DES TEXTES DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028



Par Simon-Pierre Hébert
Vice-président aux relations du travail

Par Simon Séguin
Vice-président à la vie professionnelle

L'Entente nationale 2023-2028 est en vigueur depuis le lendemain de sa signature, soit le 21 juin 2024. Cependant, certains éléments ne devaient s'appliquer qu'à partir de l'année scolaire 2024-2025. En attendant la formation pour les personnes déléguées, le SEOM souhaite vous rappeler quelques points essentiels pour que les membres puissent faire valoir leurs droits inscrits dans le nouveau contrat de travail.

RÉMUNÉRATION

Rétroactivité salariale

La rétroactivité salariale et les intérêts de retard de paiement seront déboursés en un seul versement avec la paie normale le 5 septembre 2024. Ces sommes tiendront compte de la nouvelle échelle salariale.

Suppléance occasionnelle

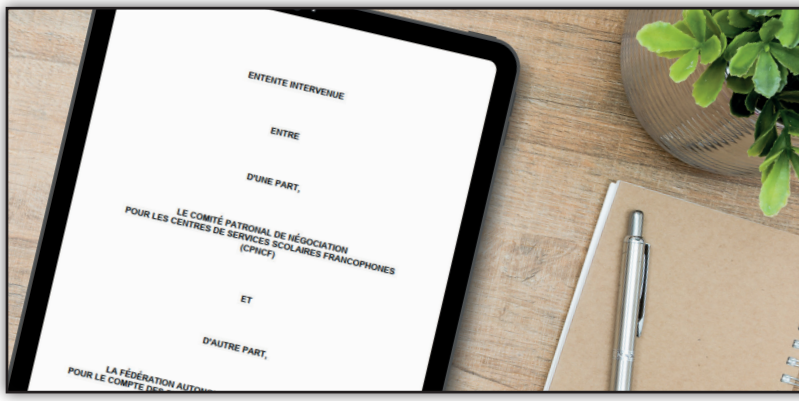
La suppléance occasionnelle est maintenant payée selon le statut de qualification de la personne. Donc, une personne légalement qualifiée recevra 1/1000e de l'échelon 3 qui correspond, pour la portion comprise entre le 1er juillet 2024 et le 30 avril 2025, à 60,04$/heure. Pour le personnel non légalement qualifié, ce taux correspond à 1/1000e de l'échelon 1, soit 51,46$/heure. Il est important de noter que tout déplacement garantit une rémunération d'au moins deux heures. Si aucune tâche de suppléance n'est possible, les personnes suppléantes peuvent faire du *team-teaching* avec les enseignantes et enseignants volontaires.

Suppléance pour les enseignantes et enseignants à contrat (temps plein ou temps partiel)

Une personne avec un contrat de moins de 100 % qui effectue de la suppléance est rémunérée à 1/1000e de son échelon pour chaque heure travaillée. Pour une personne à 100 % de sa tâche, cette rémunération de 1/1000e est majorée à 133 %.

Prise en charge d'un groupe supplémentaire

Les enseignantes et enseignants qui prennent en charge un groupe supplémentaire reçoivent une rémunération de 133 % pour la tâche éducative supplémentaire. L'octroi des groupes supplémentaires doit toutefois faire l'objet d'une consultation préalable du CPEE.



Stagiaires

Les personnes en formation peuvent maintenant effectuer de la suppléance pendant leur stage, à l'extérieur de la prise en charge ou des périodes d'observation durant le stage.

COMPOSITION DE LA CLASSE

Préscolaire 5 ans

Les groupes des écoles avec un indice socio-économique (IMSE) de 10 recevront de l'aide à la classe à mi-temps. En révisant les calculs, nous avons constaté que nous pouvions également allouer à l'une de nos écoles avec un IMSE de 9 des aides à la classe à mi-temps pour leurs deux groupes de préscolaire 5 ans.

Primaire

Une aide de 30 000$ par groupe, équivalente à une demi-tâche pour une ou un technicien en éducation spécialisée (TES), sera accordée aux cohortes avec le plus haut pourcentage de difficulté. Comme aucune cohorte n'a atteint le seuil de 60 % nécessitant l'ouverture d'une nouvelle classe, ces fonds permettront d'aider 76 groupes répartis sur 25 écoles. Les comités EHDAA des écoles concernées devront être consultés pour prioriser les ressources qui seront mises en place, comme les services de TES, d'orthopédagogie ou de co-enseignement.

NOUVEAUTÉS DES TEXTES DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028

Secondaire
Aucune cohorte ne dépasse le seuil des 60 %. Les 18 groupes des deux cohortes se situant entre 50 % et 60 % recevront 35 000 $ d'aide par groupe, et les cohortes les plus difficiles, en deçà de 50 %, recevront 30 000 $ par classe, jusqu'à l'épuisement des sommes disponibles. Ainsi, nous pouvons fournir de l'aide à 40 classes de quatre cohortes supplémentaires. Le comité EHDAA de chaque école secondaire concernée sera également consulté afin de déterminer les services à mettre en place pour soutenir les cohortes identifiées comme les plus difficiles.

TÂCHE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Surveillances collectives
Les fonds de surveillance seront bonifiés progressivement de 33 % pour 2024-2025 afin qu'elle soit effectuée par du personnel non enseignant. Les minutes libérées seront attribuées à des tâches d'encadrement, sauf exception. Il est à noter qu'une consultation en CPEE doit avoir lieu pour l'utilisation de ce budget.

Journées pédagogiques
25% des journées pédagogiques doivent pouvoir être réalisées au lieu choisi par l'enseignante ou l'enseignant. Au moment de mettre sous presse, le SEOM et le CSSMB ne savaient toujours pas si c'est le CSSMB ou les directions d'école qui décideront des journées. Le SEOM souhaite que les directions d'école, après consultation du CPEE, fixent les journées pédagogiques pouvant se dérouler à l'endroit déterminé par l'enseignante ou l'enseignant.

Temps personnel (anciennement le TNP)
En 2024-2025, seulement deux des cinq heures prévues pour le temps personnel devront être réalisées entre les murs de l'école ou du centre. C'est donc dire que le temps de présence obligatoire passe en moyenne de 30 à 29 heures. Il sera de 28 heures en 2025-2026 et de 27 heures en 2026-2027.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour le moment, le gouvernement et la FAE n'ont négocié aucune entente-cadre pour la FP. Bien que l'offensive d'emploi en santé et en construction ait pu susciter des inquiétudes, il semble que la première vague soit passée sans laisser trop de dégâts. Si une entente-cadre voyait le jour, elle pourrait prévoir une extension des horaires de travail, compensée financièrement, ainsi qu'une augmentation des ratios élèves-groupe.

Aussi longtemps que les deux parties n'en viennent pas à une entente, le chapitre 13 de l'entente nationale continue de régir la formation professionnelle. Le SEOM s'engage à vous tenir informées et informés de tout développement touchant votre programme de formation.



VIOLENCE DANS LES ÉCOLES

L'employeur reconnait dans l'Entente nationale que les personnes salariées ne doivent pas être exposées à la violence au travail. Il est essentiel de remplir les constats de situation à risque en cas d'incidents de violence.

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS MENTORS

Une personne-mentore peut être libérée uniquement lorsqu'une personne légalement qualifiée peut la remplacer. Dans les autres cas, la personne-mentore est rémunérée au 1/1000e, majoré à 133 %, quand elle accompagne la personne mentorée avec des élèves, et avec le taux des ATP en sus lorsqu'elle aide la personne mentorée à l'extérieur du temps élève.

Pour toute question sur les nouveaux textes, le SEOM vous encourage à lire l'Entente nationale ou encore à communiquer avec la personne répondante de votre établissement.



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2024-2025

Par Simon Séguin
Vice-président à la vie professionnelle

Le décompte est commencé : il est déjà temps de déposer votre demande de remboursement de frais de scolarité. Vous devez soumettre votre formulaire dument rempli **avant le 15 octobre 2024**. Les sessions admissibles aux remboursements sont celles d'été 2023, d'automne 2023 et d'hiver 2024. Pour vous assurer d'un traitement efficace de votre requête, vous devrez y inclure une facture originale de votre université qui indique le code et le nombre de crédits obtenus de chaque cours pour lequel vous sollicitez un remboursement ainsi qu'un relevé de notes officiel prouvant la réussite. Vous trouverez le formulaire à remplir sur le site «Clic» du CSSMB dans l'«Espace employé» sous «Frais de scolarité et perfectionnement».



FORMER UNE ÉQUIPE SYNDICALE

Par Steeve Pinsonneault
Vice-président à la vie syndicale

L'élection d'une équipe syndicale s'avère essentielle dans un établissement scolaire. Par la tenue d'assemblées de ses différents comités syndicaux (ILP, EHDAA, CPEE et CE), cette équipe syndicale recueille les positions des membres pour les transmettre à la direction, renforçant ainsi la cohésion de l'équipe-école. La possibilité d'avoir plus d'un représentant dans l'équipe permet non seulement d'assurer une relève syndicale, mais aussi un partage de tâche.



Contrairement à la croyance populaire, une équipe syndicale n'a pas à connaitre par cœur les conventions locale et nationale. Elle doit plutôt jouer le rôle de leadeur positif et veiller au respect des droits individuels et collectifs des collègues et des conventions collectives, au meilleur de ses capacités, afin que l'expertise des enseignantes et enseignants soit pleinement reconnue dans l'établissement. La personne répondante de votre établissement a le mandat de répondre aux questions d'application des conventions collectives et de vous accompagner, au besoin. Votre équipe ne sera pas laissée à elle-même!

En plus de vous proposer une fiche syndicale traitant de la mise en place d'une équipe syndicale ce sujet sur son site, le SEOM produit actuellement une fiche sur les rôles de l'équipe syndicale qu'il publiera très bientôt.

Vous êtes nerveuse ou nerveux de postuler pour faire partie de votre équipe syndicale? Le SEOM proposera une formation pour les nouvelles personnes déléguées cet automne. Surveillez nos prochaines communications à ce sujet.



POLITIQUE LOCALE DE CONSULTATION

Par Steeve Pinsonneault
Vice-président à la vie syndicale

Lors du prochain Conseil des personnes déléguées, nous discuterons de l'instauration d'une politique locale de consultation dans les établissements. Cette politique est propre à chaque établissement pour respecter l'autonomie locale de l'équipe syndicale et tenir compte de ses besoins spécifiques. Elle poursuit l'objectif d'encadrer la consultation des membres sur les sujets traités aux différents comités syndicaux (CPEE, CE, EHDAA, ILP) et la représentation des membres élus à ces comités. Elle se veut aussi un outil qui démystifie la vie syndicale.



Contrairement aux propos souvent entendus, le syndicalisme ne se limite pas aux revendications envers l'employeur. Il sert à reconnaitre les droits des enseignantes et enseignants pour qu'elles et ils puissent offrir le meilleur enseignement possible, dans un environnement de travail sain et valorisant.

De façon concrète, la politique locale de consultation stipule que les assemblées syndicales mandatent les membres du SEOM élus aux comités syndicaux pour y exprimer la position majoritaire. Elle constitue donc une proposition d'application du principe de représentation des enseignantes et enseignants par les comités syndicaux et permet la promotion de l'expertise de l'équipe enseignante dans les décisions au sein des écoles et des centres. De cette façon, les membres élus aux divers comités parlent d'une seule voix, assurant ainsi à l'équipe enseignante une représentation selon la volonté majoritaire des collègues. De plus, lorsque les points de vue de l'équipe enseignante diffèrent de ceux de l'employeur, cette politique vient les consolider.

Le SEOM estime que l'adoption d'une méthode de fonctionnement claire qui implique l'ensemble du personnel enseignant renforcera la cohésion de l'équipe, incitera les enseignantes et enseignants à participer activement aux positions défendues par les comités syndicaux et renforcera, par le fait même, l'adhésion à la vie syndicale.

CALCULEZ VOTRE RÉTRO!

Vous l'attendez depuis des mois... elle arrive enfin! Voici venu le temps de recevoir votre ajustement salarial, aussi connu sous le nom de «rétro».

La FAE a publié un outil qui vous aidera à comprendre ce qui vous sera versé et vous dira également à combien vous pourrez vous attendre.

Outil de calcul



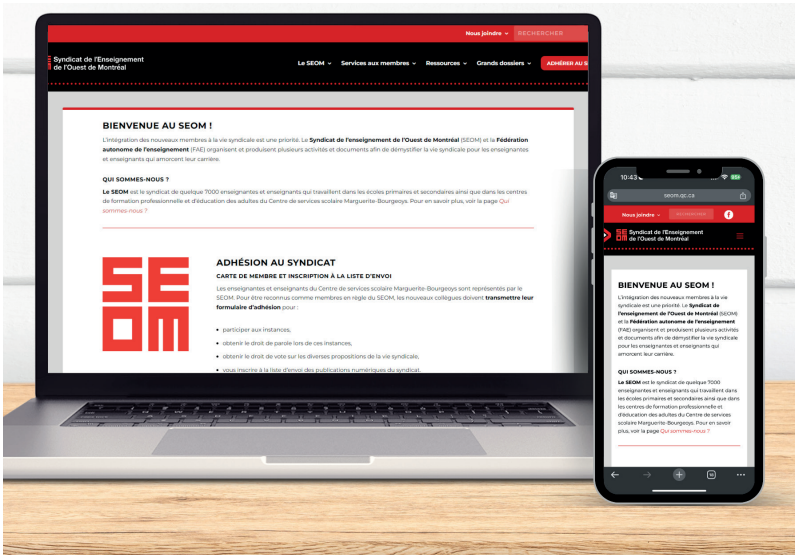
POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

Par Steeve Pinsonneault
Vice-président à la vie syndicale

Que vous soyez membre en règle ou non ne diminue en rien la protection et les avantages que le SEOM a négociés. Toutefois, ce statut vous donne accès aux formations syndicales et vous permet de participer à la vie syndicale, comme d'assister aux instances telles les assemblées générales, ou d'être une personne déléguée. Si ce n'est déjà fait, remplissez le formulaire d'adhésion pour devenir membre en règle du SEOM. C'est gratuit ! La section « Nouveaux membres » de notre site contient de plus amples informations à ce sujet. Suivez-nous aussi sur Facebook et Instagram.

Les formations syndicales sont gratuites et ont généralement lieu au bureau du SEOM sur libération ou en visioconférence après les heures de classe. Surveillez notre infolettre, notre page Facebook ou le calendrier sur notre site afin de vous inscrire.

En plus du *Syndicalement vôtre*, le journal mensuel, vous recevrez par courriel une infolettre hebdomadaire intitulée *Le Point de Départ*. Elle contient des informations d'actualité, des invitations à des évènements et des sondages visant à prendre le pouls des membres sur différents sujets. Ces deux médias numériques sont archivés sur la page d'accueil de notre site.



Vous avez des questions liées à vos droits, vos obligations ou la vie syndicale ? En plus de trouver une multitude d'informations sur notre site, vous pouvez contacter la personne répondante de votre établissement par téléphone ou par courriel. Ses coordonnées se trouvent sur le babillard syndical de votre établissement. Vous les trouverez aussi sous l'onglet *Nous joindre* de notre site. Au plaisir de vous rencontrer lors de notre prochain évènement syndical !

INVITATION AU SOUPER DE LA SPEP DU SEOM



Le SEOM tiendra son traditionnel souper soulignant la Semaine pour l'école publique. La date, l'heure et le lieu seront confirmés sous peu et publiés sur notre site Internet et notre page Facebook.

RÉPARTITION DES PERSONNES RÉPONDANTES PAR ÉTABLISSEMENT

Les tableaux qui suivent précisent la personne répondante affectée à chacun des établissements du CSSMB pour l'année 2024-2025. Pour joindre la vôtre, téléphonez au 514 637-3548.

ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE	PERSONNE RÉPONDANTE
C.E.A. Champlain	Marco Bergeron
C.E.A. Jeanne-Sauvé, Dorval	Jonathan Hémond
C.E.A. Jeanne-Sauvé, Pierrefonds	Jonathan Hémond
C.E.A. LaSalle, Boileau	Jonathan Hémond
C.E.A. LaSalle, Clément	Jonathan Hémond
C.E.A. LaSalle, LaSalle	Jonathan Hémond
C.E.A. Outremont, Filion	Daniel Allaire Forget
C.E.A. Outremont	Daniel Allaire Forget
C.F.P. de Lachine, Dalbé-Viau	Daniel Allaire Forget
C.F.P. de Lachine, de la Rive	Daniel Allaire Forget
C.F.P. de Verdun	Marco Bergeron
C.F.P. de Verdun, édifice Galt	Marco Bergeron
C.F.P. des Carrefours	Jonathan Hémond
C.F.P. des métiers de la santé	Jonathan Hémond
C.F.P. Léonard-De Vinci, Thimens	Jonathan Hémond
C.F.P. Léonard-De Vinci, Côte-Vertu	Jonathan Hémond
C.I.M.M.E.	Jonathan Hémond

CONCOURS *SIMON DANS MA CLASSE!*



Vous êtes enseignante ou enseignant membre d'un des syndicats affiliés à la FAE? Vous aimeriez recevoir la visite de Simon dans votre classe? Remplissez le formulaire dès aujourd'hui pour participer au concours.

Date limite : le 6 septembre. Faites vite!

RÉPARTITION DES PERSONNES RÉPONDANTES PAR ÉTABLISSEMENT

SECONDAIRE	PERSONNE RÉPONDANTE
Collège Saint-Louis	Daniel Allaire Forget
du SAS, Carson	Daniel Allaire Forget
du SAS, Outremont	Daniel Allaire Forget
du SAS, Pierrefonds	Daniel Allaire Forget
Cavelier-De LaSalle	Marco Bergeron
Dalbé-Viau	Daniel Allaire Forget
de l'Altitude	Jonathan Hémond
de la Traversée	Jonathan Hémond
des Sources	Jonathan Hémond
Dorval-Jean XXIII, Dorval	Daniel Allaire Forget
Dorval-Jean XXIII, Jean XXIII	Daniel Allaire Forget
Félix-Leclerc	Jonathan Hémond
John-F.-Kennedy	Marco Bergeron
John-F.-Kennedy, Bélanger	Marco Bergeron
Monseigneur-Richard	Marco Bergeron
Mont-Royal	Daniel Allaire Forget
Nouvelle école (rue Lapierre)	Marco Bergeron
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont	Marco Bergeron
Pierre-Laporte	Marco Bergeron
Rose-Virginie-Pelletier	Daniel Allaire Forget
Saint-Georges	Jonathan Hémond
Saint-Laurent, Émile-Legault	Daniel Allaire Forget
Saint-Laurent, Saint-Germain	Daniel Allaire Forget



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 10 SEPTEMBRE 2024

La première assemblée générale de l'année scolaire 2024-2025 est convoquée pour le 10 septembre. Consultez l'avis de convocation pour connaitre les détails et la façon de vous inscrire.

RÉPARTITION DES PERSONNES RÉPONDANTES PAR ÉTABLISSEMENT

PRIMAIRE	PERSONNERÉPONDANTE
Académie Saint-Clément	Sébastien Vincent
au Trésor-du-Boisé	Caroline Lamarre
Beaconsfield	Sébastien Vincent
Beau-Séjour, Nord	Sébastien Vincent
Beau-Séjour, Sud	Sébastien Vincent
Bois-Franc-Aquarelle, Aquarelle	Marie-Claude Cadorette
Bois-Franc-Aquarelle, Bois-Franc	Marie-Claude Cadorette
Cardinal-Léger	Sébastien Vincent
Catherine-Soumillard	Caroline Lamarre
Chanoine-Joseph-Théorêt	Sébastien Vincent
de la Mosaïque	Caroline Lamarre
de l'Odyssée	Marie-Claude Cadorette
de l'Orée-du-Parc	Marie-Claude Cadorette
des Amis-du-Monde	Sébastien Vincent
des Berges-de-Lachine	Caroline Lamarre
des Coquelicots	Sébastien Vincent
des Découvreurs	Marie-Claude Cadorette
des Grands-Êtres	Caroline Lamarre
des Marguerite	Caroline Lamarre
des Saules-Rieurs	Sébastien Vincent
Dollard-Des Ormeaux	Marie-Claude Cadorette
du Bois-de-Liesse	Caroline Lamarre
du Bout-de-l'Isle	Sébastien Vincent
du Grand-Chêne	Caroline Lamarre
du Grand-Héron	Caroline Lamarre
du Petit-Collège	Marie-Claude Cadorette
Édouard-Laurin	Marie-Claude Cadorette
Émile-Nelligan	Marie-Claude Cadorette
Enfants-du-Monde	Sébastien Vincent
Enfant-Soleil	Marie-Claude Cadorette

RÉPARTITION DES PERSONNES RÉPONDANTES PAR ÉTABLISSEMENT

PRIMAIRE	PERSONNERÉPONDANTE
Gentilly, de la Présentation	Marie-Claude Cadorette
Gentilly, Fénelon	Marie-Claude Cadorette
Guy-Drummond	Caroline Lamarre
Harfang-des-Neiges, Gouin	Marie-Claude Cadorette
Harfang-des-Neiges, Pierre-Lauzon	Marie-Claude Cadorette
Hébert	Caroline Lamarre
Henri-Beaulieu	Marie-Claude Cadorette
Henri-Forest	Sébastien Vincent
Ile-des-Soeurs	Sébastien Vincent
Jacques-Bizard	Marie-Claude Cadorette
Jardin-des-Saints-Anges	Marie-Claude Cadorette
Jean-Grou	Marie-Claude Cadorette
Jonathan	Marie-Claude Cadorette
Jonathan-Wilson	Sébastien Vincent
Joseph-Henrico	Sébastien Vincent
Katimavik	Caroline Lamarre
Katimavik, Houde	Caroline Lamarre
Lajoie	Caroline Lamarre
Lalande	Marie-Claude Cadorette
Laurendeau-Dunton	Sébastien Vincent
Laurentide	Caroline Lamarre
L'Eau-Vive	Caroline Lamarre
Lévis-Sauvé	Caroline Lamarre
Marguerite-Bourgeoys	Sébastien Vincent
Martin-Bélanger	Caroline Lamarre
Murielle-Dumont	Sébastien Vincent
Notre-Dame-de-la-Garde	Caroline Lamarre
Notre-Dame-de-la-Paix	Marie-Claude Cadorette
Notre-Dame-de-Lourdes	Marie-Claude Cadorette
Notre-Dame-des-Rapides	Sébastien Vincent

RÉPARTITION DES PERSONNES RÉPONDANTES PAR ÉTABLISSEMENT

PRIMAIRE	PERSONNE RÉPONDANTE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Sébastien Vincent
Nouvelle-Querbes	Sébastien Vincent
Paul-Jarry	Caroline Lamarre
Perce-Neige	Marie-Claude Cadorette
Philippe-Morin	Caroline Lamarre
Pierre-Rémy	Sébastien Vincent
Pointe-Claire	Marie-Claude Cadorette
Saint-Clément Est	Caroline Lamarre
Saint-Clément Ouest	Marie-Claude Cadorette
Sainte-Catherine-Labouré	Sébastien Vincent
Sainte-Geneviève Ouest	Caroline Lamarre
Sainte-Geneviève Sud	Caroline Lamarre
Saint-Gérard	Marie-Claude Cadorette
Saint-Germain-d'Outremont	Sébastien Vincent
Saint-Louis	Sébastien Vincent
Saint-Luc	Sébastien Vincent
Saint-Rémi	Marie-Claude Cadorette
Terre-des-Jeunes	Marie-Claude Cadorette
Très-Saint-Sacrement	Caroline Lamarre
Victor-Thérien	Caroline Lamarre

Rédaction : Sophie Milot, Simon-Pierre Hébert, Simon Séguin et Steeve Pinsonneault
Édition : Sarah Brabant
Révision linguistique et mise en page : Julie Denis
Le *Syndicalement vôtre* est une publication numérique diffusée par courriel aux membres du SEOM.
La reproduction et la rediffusion du *Syndicalement vôtre* sont encouragées avec la mention de la source.
Une production du Service des communications du SEOM | 30 aout 2024

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal
4792, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Tél. : 514 637-3548 Fax : 514 637-0000
www.seom.qc.ca | webinfo@seom.qc.ca

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal